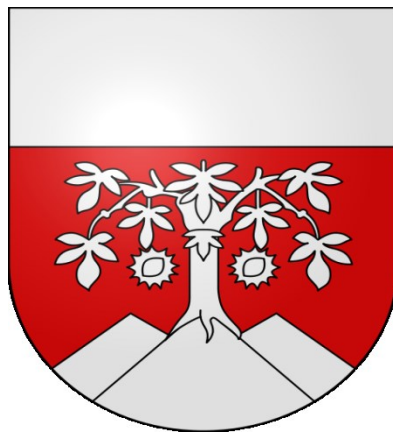


CONSEIL COMMUNAL DU MONT-SUR-LAUSANNE



**Procès-verbal de la séance du
lundi 15 décembre 2014, à 20h15,
à la salle du Conseil communal**

ORDRE DU JOUR

1. Assermentation d'un nouveau Conseiller.
2. Approbation du PV de la séance du 27 octobre 2014.
3. Préavis 13/2014: création d'un bassin de rétention et déplacement des canalisations existantes à Champs-Meunier; demande de crédit de fr. 1'190'000.-.
4. Préavis 12/2014: budget 2015.
5. Actualités et communications de la Municipalité.
6. Communications du Président et du Bureau du Conseil.
7. Propositions individuelles et divers.

Présidence: M. Daniel BESSON, Président.

Le Président ouvre la séance à 20h15 en saluant le Syndic et les membres de la Municipalité présente in corpore ainsi que les représentants de l'administration communale et les membres du public.

Le secrétaire procède à l'appel.

Sont excusés: Mmes et MM. Monica ROULIN, Nicolas MOJON, Jean-Marie PIEMONTESI, Eric-Alfred MENETREY, Eric MENETREY, Stéphane DEVAUD, Guy CORBAZ, François RAUSCHERT.

Ont annoncé une arrivée tardive: Mmes et MM. Nadège LONGCHAMP, André MULLER, Jean-Marc PETERMANN

Sont présents au moment de l'appel: 54 Conseillères et Conseillers.

Arrivent en cours de séance: Mmes et MM. Nadège LONGCHAMP (20h25), André MULLER (20h50), Jean-Marc PETERMANN (20h55).

Le Président constate que le quorum est atteint et que l'assemblée peut valablement délibérer. Il ouvre la séance en invoquant la protection divine sur les travaux du Conseil. En raison de la démission de M. Gilbert MONNEY, qui s'ajoute à celle de Mme Karin BAUD, il propose de modifier le point 1 de l'ordre du jour : assermentation de « deux » Conseillers communaux (au lieu de « un »).

Cet ordre du jour modifié est mis en discussion.

La parole n'étant pas demandée, la discussion est close.

► Mis aux voix, l'ordre du jour modifié est accepté à l'unanimité.

1. Assermentation de deux nouveaux Conseillers

Le Président appelle MM. Zafer Aydin DURMAZ et Yves MENETREY.

(L'Assemblée se lève).

MM. Zafer Aydin DURMAZ et Yves MENETREY prêtent serment et prennent place parmi les Conseillères et Conseillers.

(Applaudissements).

2. Approbation du PV de la séance du 27 octobre 2014

Le Président met ce PV en discussion.

La parole n'étant pas demandée, la discussion est close.

Le PV est considéré comme accepté.

3. Préavis 13/2014: création d'un bassin de rétention et déplacement des canalisations existantes à Champs-Meunier; demande de crédit de fr. 1'190'000.-.

Le Président appelle le rapporteur de la Commission ad hoc. Mme Christiane BLANC donne lecture de son rapport.

Le Président appelle le rapporteur de la Commission des finances. Mme Elisabeth CORBAZ donne lecture de son rapport.

Le Président ouvre la discussion.

M. Alfred BELET signale que des bassins de rétention ont été mentionnés dans plusieurs plans de quartier. Pourquoi revenir à la charge maintenant ? N'a-t-on pas oublié d'en prévoir certains, en amont ?

M. Michel ODIER, Municipal, explique que le territoire n'a cessé de se construire et que les surfaces étanches ont été augmentées. Il rappelle la problématique des eaux claires qui se mélangent parfois aux eaux usées en cas de fortes pluies. On a donc prévu des collecteurs à même d'absorber ces pointes. En l'occurrence, le bassin de rétention de Champs-Meunier permettra aussi de recueillir les eaux du Petit-Mont jusqu'au sud de la route du Petit-Mont. Idem pour les eaux en provenance de la route de Lausanne et de la route des Martines.

La parole n'étant pas demandée, la discussion est close.

Le Président met au vote le préavis 13/2014, tel que présenté par la Municipalité.

► Le préavis est accepté à l'unanimité.

4. Préavis 12/2014 : budget 2015

Le Président rappelle que le rapporteur peut être dispensé de la lecture de son rapport sous certaines conditions. Celles-ci étant en l'occurrence remplies, le Président donne lecture des conclusions du rapport de la Commission des finances.

Le Président ouvre la discussion générale sur le budget 2015.

M. Jacques ISELY, en tant que Président de la Commission des finances, déclare que, sur la base des réponses fournies par la Municipalité, la Commission des finances retire sa proposition concernant le compte 450.

La parole n'étant plus demandée, la discussion générale est close.

Le Président ouvre la discussion de détail.

Administration générale (compte 130 et sv.)

M. Christophe BLANC aimerait savoir à quoi correspondent les augmentations de personnel.

M. Jean-Pierre SUEUR, Syndic, explique qu'il s'agit du nouveau secrétaire municipal et d'une personne engagée à mi-temps pour la gestion administrative des ressources humaines.

Domaines et bâtiments (compte 350 et sv.)

M. Christophe BLANC aimerait que les comptes présentant des variations supérieures à 20% ou à fr. 20'000.- fassent l'objet de commentaires, ainsi que le souhaitait aussi la COFIN. Il observe ensuite que l'augmentation des charges salariales concernant les collèges se monte à fr. 173'000.-. Pour quelles raisons ?

M. André GUEX, Municipal, explique qu'un nouveau collègue a été mis en service, ce qui a conduit à l'engagement de personnel supplémentaire. Par ailleurs, la piscine étant également utilisée durant le week-end, un seul concierge ne suffit plus. On ne va pas doubler l'effectif mais passer à 1,2/1,3 poste. Enfin, des auxiliaires donnent occasionnellement un coup de main au personnel en place.

M. Christophe BLANC réitère sa demande d'explications détaillées des points mentionnés précédemment.

M. André GUEX rappelle la volonté de la Municipalité d'éradiquer les heures supplémentaires, ce qui, à l'usage, s'est toutefois révélé utopique.

Le Président demande aux membres de la COFIN si les remarques contenues dans leur rapport à propos du compte 350 doivent être considérées formellement comme un amendement.

M. Patrick MATTENBERGER répond que tel est bien le cas.

M. Michel AMAUDRUZ, Municipal, indique que la Municipalité propose d'ajouter un compte no 350.3801.01 intitulé « Attribution fonds de réserve entretien bâtiments et domaines » présentant une charge de fr. 900'000.-.

Le Président met au vote cet amendement.

► L'amendement est accepté à l'unanimité sans avis contraire mais avec quatre abstentions.

M. Alfred BELET déclare souscrire à la demande formulée précédemment par M. Blanc. Il s'interroge aussi sur l'augmentation de fr. 20'000.- de charges salariales budgétisée à l'enseigne du bâtiment du service du feu. A fr. 50.- par heure, cela représente 400 heures !

M. André GUEX signale qu'il s'agit du salaire de la concierge qui va donner des coups de main dans les bâtiments scolaires.

M. Christophe BLANC demande si une assurance ne devrait pas couvrir les dommages constatés à la chambrette.

M. André GUEX signale qu'il s'agit d'un dégât d'eau et qu'une assurance va peut-être couvrir, totalement ou en partie, le dommage.

Travaux (compte 430 et sv.)

M. Marc MAILLARD aimerait obtenir quelques précisions sur l'entretien du réseau routier, qui réclame « un effort particulier » comme l'indique la note relative au compte 430.3142.02.

M. Michel ODIER indique que l'augmentation est effectivement sensible. Le montant est en général de fr. 500'000.- à fr. 600'000.-. Ces derniers temps, les travaux se sont concentrés sur l'itinéraire de la ligne tl no 8. D'autres routes ont été quelque peu délaissées. Le réseau se dégrade fortement. Raison pour laquelle on a

décidé de revenir à un montant « normal ». On a passé en revue tous les tronçons affectés par des nid-de-poule, des fissures, etc.

M. Marc MAILLARD revient sur le montant de fr. 163'200.- prévu pour l'entretien des installations de la Viane et de Manlout (compte 450.3141). Pour équilibrer ce compte, la Municipalité doit trouver quelque fr. 124'000.-. Est-il vraiment judicieux de dépenser fr. 163'000.- pour installer un système de cartes magnétiques à la déchèterie de Manlout ? Est-il judicieux d'assurer ce type de financement par des prélèvements sur les comptes spéciaux ? On remarque par ailleurs que les recettes provenant de la vente des sacs diminuent. Or, si les charges de fonctionnement augmentent, on risque de devoir augmenter la taxe forfaitaire. Abstenons-nous donc de dépenser des sommes importantes pour des barrières à l'utilité discutable.

M. Bernard CHABLOZ, Municipal, signale que la barrière représente pour le moment une « intention ». En revanche, on va continuer à mettre en place des conteneurs. Des réparations doivent aussi être entreprises. La barrière coûte environ fr. 50'000.-. Enfin, en 2013, on disposait de réserves d'un montant de fr. 250'000.-.

Sécurité publique (compte 610 et sv.)

M. Christian MENETREY s'enquiert des raisons qui conduisent à une nouvelle augmentation des charges de la police (participation à la nouvelle organisation policière). C'était déjà le cas l'année dernière et nous attendons toujours une réponse.

Mme Geneviève HOCHSTRASSER, Municipale, explique que les coûts sont divisés en deux parties. La première partie, qui correspond à 2 points d'impôt, relève de la participation à l'organisation policière elle-même. L'estimation des coûts de celle-ci, fondée sur des chiffres de 2007, s'est révélée insuffisante. Il a donc été convenu avec le canton de mettre en place une péréquation, qui équivaut à 1,5 point d'impôt. Compte tenu de ces deux éléments, les variations d'une année à l'autre sont peu importantes.

Éléments récapitulatifs

M. Christophe BLANC demande pourquoi le montant des amortissements diminue.

M. Michel AMAUDRUZ explique que le bâtiment de Crétalaison sera totalement amorti en 2015, ce qui représente une diminution de fr. 625'000.-.

M. Marc MAILLARD aimerait savoir pourquoi les équipements de conteneurs terriers (moloks) font l'objet de préavis spécifiques et d'autres pas.

M. Bernard CHABLOZ signale que la problématique de la récolte des déchets fait actuellement l'objet d'un réexamen. Certains aménagements doivent être entrepris sans tarder. Le Conseil devra débattre en 2015 d'un préavis complet.

Le Président met au vote le préavis 12/2014 tel qu'amendé, c'est-à-dire avec un résultat de l'exercice de fr. 1'734'919.- (au lieu de fr. 2'634'919.-).

► Le préavis est accepté à l'unanimité, sans avis contraire mais avec trois abstentions.

5. Actualités et communication de la Municipalité

La parole est donnée à M. Jean-Pierre Sueur, Syndic, qui propose une réflexion intitulée « Le foot, que du bonheur ! »

- **Le texte de cette intervention figure en annexe.**

6. Communications du Président et du Bureau du Conseil

Le Président revient sur les deux pétitions qui ont été traitées par le Conseil en 2014. La procédure suivie a été correcte mais caractérisée par un excès de zèle. En effet, les pétitions traitant d'un objet relevant de la compétence de la Municipalité doivent être traitées par cette dernière et non par le Conseil. Le nouveau règlement du Conseil, attendu pour le printemps 2015, devrait préciser les choses.

Mme Virginie DORTHE demande, compte tenu de ce qui vient d'être dit, à quoi va servir dès lors la Commission des pétitions.

Le Président répond qu'elle continuera à fonctionner mais uniquement pour des objets relevant de la compétence du Conseil. Même s'il n'est pas toujours aisé de distinguer entre les objets relevant de sa compétence et ceux relevant de la compétence de la Municipalité.

7. Propositions individuelles et divers

M. Olivier WEBER signale que la Commission « Châtaignier » s'est réunie à plusieurs reprises durant l'année 2014. Il aimerait savoir quelle suite va être donnée au rapport qu'elle a rédigé. Il s'étonne aussi que le dernier numéro des « 4 Coins du Mont » comporte une faute dans l'agenda, qu'il recèle de la publicité pour le marché de Cheseaux ainsi que pour une société de gymnastique de Saint-Prex et qu'il offre un bon de dix francs en faveur d'une entreprise alors que la publication s'est toujours défendue de toute démarche publicitaire.

M. Michel AMAUDRUZ explique qu'on ne réalise jamais une telle publication sans commettre parfois des erreurs. Un groupe formé de bénévoles accompagne la démarche. Il est ouvert à tous les intéressés. Que ce groupe soit remercié de son travail.

M. Jean-Pierre SUEUR ajoute que la Municipalité va examiner les points soulevés et que, si nécessaire, elle donnera des informations complémentaires au Conseil.

M. André MULLER demande si la route de Manloud est incluse dans le programme de rénovation des chaussées communales. Par ailleurs il est étonnant de relever que la route de la Viane a, elle, été revêtue d'asphalte. Comment expliquer ce miracle ?

M. Michel ODIER se déclare très touché par le fait que des miracles se produisent. Pourvu que cela dure !

M. André MULLER indique qu'il est arrivé avec 4 ou 5 m³ de charpente à la déchèterie. Pourquoi limiter à un demi-mètre cube la quantité de déchets admise ? Dans ces conditions mieux vaut s'adresser à une entreprise privée et ne plus rien payer à la commune. Combien cette dernière encaisse-t-elle par ailleurs à la suite de la vente des sacs ? Enfin, pourquoi ne pas déverser les branches depuis l'extérieur. Le faire depuis l'intérieur constitue une aberration totale. Quand on fermera la Viane, comment fera-t-on avec le gazon à Manloud ?

M. Bernard CHABLOZ souligne que la déchèterie est là pour les habitants et pour les entreprises pour des volumes correspondant à ceux d'un ménage. S'agissant des recettes liées à la vente des sacs, la somme figure dans la comptabilité pour un montant de fr. 510'248.- pour 2013. Quant au déversement des branches depuis l'extérieur – démarche à laquelle on pourrait souscrire – il ne peut malheureusement être envisagé à cause du plan d'affectation qui empêche un tel aménagement.

M. André MULLER insiste en faisant valoir qu'à Cugy on déverse les branches depuis l'extérieur.

M. Bernard CHABLOZ réitère ses explications : on ne peut pas construire une route à l'extérieur du terrain de la déchèterie.

M. André MULLER demande si, dans l'hypothèse où on n'utilise pas les infrastructures communales, on peut être dispensé de la taxe.

M. Bernard CHABLOZ indique que personne ne peut être dispensé de payer la taxe forfaitaire.

M. Stéphane ALLAZ revient sur les « 4 Coins du Mont » et explique que l'avis des uns et des autres est précieux. N'hésitez pas à le donner.

M. Christophe BLANC propose un sujet de réflexion pour les vacances. Pourquoi la médiathèque, dont on annonce la hausse de la fréquentation, ferme-t-elle entre midi et 14 heures ?

Mme Geneviève HOCHSTRASSER confirme que la fréquentation du réfectoire est effectivement en hausse. Trois ou quatre surveillantes s'en occupent. Il n'est en revanche pas possible de recevoir 70 enfants dans la médiathèque, endroit de lecture, de détente et de silence. Il n'est pas possible d'en faire un espace de jeu.

M. Olivier WEBER aimerait connaître les résultats de l'étude annoncée par la Municipalité au sujet de l'aménagement du carrefour de la poste et des panneaux publicitaires qui entravent la visibilité des automobilistes.

M. Michel ODIER signale que les premiers résultats sont connus mais qu'il faut passer par un certain nombre de procédures. Celles-ci sont actuellement en cours d'examen auprès des services communaux et étatiques.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

Le Président souhaite à chacune et chacun de bonnes fêtes et une radieuse année 2015. Il invite les membres du Conseil à prendre part à la verrée organisée au carnotzet.

La séance est levée à 21h45.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président : Le secrétaire :

Daniel Besson Joël Guillet

Le Mont, le 2 décembre 2015.